Informations de base

2019/2170(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport sur les rapports 2019-2020 de la Commission sur l'Albanie **Subject** 8.20.01 Pays candidats **Zone géographique** Albanie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SANTOS Isabel (S&D)	30/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive LEGA David (EPP) ŠIMEČKA Michal (Renew) ROWETT Catherine (Greens/EFA) FITTO Raffaele (ECR) RIVIÈRE Jérôme (ID) KOULOGLOU Stelios (GUE/NGL)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2021	Vote en commission		
10/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0041/2021	Résumé
25/03/2021	Décision du Parlement	T9-0112/2021	Résumé
25/03/2021	Résultat du vote au parlement		
25/03/2021	Débat en plénière		
25/03/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2170(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/01986

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE647.074	26/11/2020	
Amendements déposés en commission		PE648.333	22/12/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0041/2021	10/03/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0112/2021	25/03/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)409	01/09/2021	

Rapport sur les rapports 2019-2020 de la Commission sur l'Albanie

2019/2170(INI) - 10/03/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Isabel SANTOS (S&D, PT) sur les rapports 2019-2020 de la Commission concernant l'Albanie.

Les députés se sont félicités de l'orientation stratégique claire de l'Albanie en faveur de l'intégration dans l'Union et ont salué la déclaration du Conseil européen du 26 mars 2020 sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. L'Albanie est un pays candidat depuis 2014 et depuis 2018, la Commission recommande l'ouverture des négociations d'adhésion.

Les autorités albanaises sont invitées à intensifier leurs efforts pour renforcer le dialogue politique et le fonctionnement des institutions démocratiques du pays tout en améliorant les conditions nécessaires au pluralisme des médias et à la société civile.

Fonctionnement des institutions démocratiques

Rappelant que des élections libres et régulières sont fondamentales pour l'intégration dans l'Union, le rapport a souligné que les élections générales du 25 avril 2021 seront essentielles pour la consolidation et le renouvellement des procédures et des structures démocratiques du pays et pour parvenir à un niveau plus élevé de stabilité politique.

Les députés ont invité les institutions publiques albanaises à agir de manière transparente et à mettre en place des pratiques de bonne gouvernance. L'Albanie devrait améliorer la coordination au sein du gouvernement, accélérer la décentralisation, faire progresser les consultations publiques au niveau local et faire avancer la réforme de l'administration publique. La participation du Parlement albanais au processus d'intégration à l'Union devrait être renforcée dans l'optique d'assurer l'harmonisation de sa législation sur l'acquis de l'Union.

État de droit

Les députés ont rappelé l'importance de la sauvegarde de l'état de droit au moyen d'une réforme du système judiciaire ainsi que de poursuites régulières et systématiques des affaires de corruption de haut niveau. Ils ont demandé l'accélération des procédures pour permettre une évolution tangible vers une justice responsable, transparente, indépendante et fonctionnelle, condition préalable à la première conférence intergouvernementale.

Soulignant les importants problèmes de blanchiment de capitaux, notamment dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, le rapport a demandé le renforcement des poursuites et des peines prononcées dans ces cas, ainsi que l'adoption de mesures en ce qui concerne la réduction de l'ampleur de l' économie informelle. L'Albanie est invitée à intensifier son action pour démanteler les réseaux criminels locaux et internationaux et éliminer la production et le trafic de stupéfiants.

Droits fondamentaux, société civile et médias

Les députés ont demandé que des progrès soient accomplis en vue de l'adoption de mesures protégeant effectivement les libertés et droits fondamentaux de tous, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les personnes LGBTQI+.

Le rapport a souligné la nécessité d'améliorer les conditions et de créer un environnement en faveur de la responsabilisation et du contrôle des institutions publiques, en particulier par la coopération avec la société civile et les journalistes en veillant à ce qu'ils aient accès à la justice et à la sécurité juridique.

Préoccupés par l'absence de progrès dans le domaine de la liberté d'expression, les députés ont souligné la nécessité de renforcer l'autorégulation, les normes éthiques, l'indépendance, l'impartialité, la viabilité financière et la qualité des informations des médias publics et privés ainsi que d'améliorer la transparence en matière de propriété des médias, de financement et de publicité publique.

Réformes socioéconomiques

Le rapport engage le gouvernement albanais à :

- donner la priorité aux mesures d'atténuation des conséquences sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 en mettant particulièrement l'accent sur les groupes marginalisés et vulnérables;

- renforcer la couverture sociale et à améliorer l'accès aux services sociaux et de santé, notamment pour les groupes vulnérables, afin de réduire les risques de pauvreté et d'exclusion sociale;

- adopter des mesures concrètes visant à remédier au déclin démographique et à la fuite des cerveaux ainsi que des mesures supplémentaires permettant de s'attaquer aux différences de salaires entre hommes et femmes ainsi qu'à la discrimination sur le lieu de travail;

- diversifier sa production d'énergie, à garantir des investissements viables sur le plan économique et de l' environnement dans la production d'hydroélectricité et à augmenter les investissements rentables dans la filière éolienne et solaire;

- élaborer une stratégie énergétique nationale garantissant le plein respect et la mise en œuvre de l'accord de Paris et des objectifs de décarbonation, conformément au pacte vert pour l'Europe.

Coopération régionale

Le rapport a salué les efforts continus de l'Albanie pour favoriser les relations de bon voisinage et l' intégration régionale. Il a souligné l'importance d'adopter de nouvelles mesures pour encourager la réconciliation avec les voisins et la coopération régionale, qui doivent se fonder sur le respect des valeurs fondamentales de l'Union.

Les députés ont demandé la création de nouvelles possibilités de dialogue politique et stratégique de haut niveau avec les pays des Balkans occidentaux grâce à des sommets UE-Balkans occidentaux réguliers et à des relations ministérielles intensifiées.

Rapport sur les rapports 2019-2020 de la Commission sur l'Albanie

2019/2170(INI) - 25/03/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 61 contre et 45 abstentions, une résolution sur les rapports 2019-2020 de la Commission concernant l'Albanie.

Les députés se sont félicités de l'orientation stratégique claire de l'Albanie en faveur de l'intégration dans l'Union et ont exprimé leur soutien au lancement formel des négociations d'adhésion dès que les conditions fixées par le Conseil européen seront remplies. L'Albanie est un pays candidat depuis 2014 et depuis 2018, la Commission recommande l'ouverture des négociations d'adhésion.

Le Parlement estime que la Conférence sur l'avenir de l'Europe devrait associer des représentants d'Albanie et des autres pays des Balkans occidentaux, tant au niveau des autorités que de la société civile, y compris des jeunes.

Fonctionnement des institutions démocratiques

Rappelant que des élections libres et régulières sont fondamentales pour l'intégration dans l'Union, le Parlement a souligné que les élections générales du 25 avril 2021 seront essentielles pour la consolidation et le renouvellement des procédures et des structures démocratiques du pays et pour parvenir à un niveau élevé de stabilité politique.

Les députés ont invité les institutions publiques albanaises à agir de manière transparente et à mettre en place des pratiques de bonne gouvernance. La société civile et les médias devraient être informés de manière régulière sur les mesures concernant des questions de grand intérêt public, telles que l'urgence sanitaire actuelle.

L'Albanie devrait améliorer la coordination au sein du gouvernement, accélérer la décentralisation, faire progresser les consultations publiques au niveau local et faire avancer la réforme de l'administration publique. La participation du Parlement albanais au processus d'intégration à l'Union devrait être renforcée dans l'optique d'assurer l'harmonisation de sa législation sur l'acquis de l'Union.

État de droit

Les députés ont rappelé l'importance de la sauvegarde de l'état de droit au moyen d'une réforme du système judiciaire ainsi que de poursuites régulières et systématiques des affaires de corruption de haut niveau. Ils ont souligné la nécessité pour l'Albanie d'élaborer une approche plus stratégique de la réforme du secteur de la justice pour permettre une évolution tangible vers une justice responsable, transparente, indépendante et fonctionnelle, condition préalable à la première conférence intergouvernementale.

Le Parlement a demandé que des plans d'intégrité concrets soient adoptés et mis en œuvre dans l'ensemble des ministères. Il a demandé le renforcement des poursuites et des peines prononcées dans les cas de blanchiment de capitaux ainsi que l'adoption de mesures supplémentaires en ce qui concerne la réduction de l'ampleur de l'économie informelle.

L'Albanie est invitée à intensifier son action pour démanteler les réseaux criminels locaux et internationaux, éliminer la production et le trafic de stupéfiants, lutter contre la traite d'êtres humains ainsi que le trafic d'armes à feu et de marchandises de contrefaçon, la cybercriminalité et les menaces terroristes.

Droits fondamentaux, société civile et médias

Les députés ont demandé que des progrès soient accomplis en vue de l'adoption de mesures protégeant effectivement les libertés et droits fondamentaux de tous, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les personnes LGBTQI+.

La résolution a souligné la nécessité d'améliorer les conditions en faveur de la responsabilisation et du contrôle des institutions publiques, en particulier par la coopération avec la société civile et les journalistes en veillant à ce qu'ils aient accès à la justice et à la sécurité juridique.

Préoccupé par l'absence de progrès dans le domaine de la liberté d'expression, le Parlement a souligné la nécessité de renforcer l'autorégulation, les normes éthiques, l'indépendance, l'impartialité, la viabilité financière et la qualité des informations des médias publics et privés ainsi que d'améliorer la transparence en matière de propriété des médias, de financement et de publicité publique.

Des progrès supplémentaires devraient être faits pour réduire les migrations irrégulières et le nombre de demandes d'asile non fondées introduites par les ressortissants albanais dans les États membres de l'Union, dont les arrivées de mineurs non accompagnés.

Réformes socioéconomiques

Le Parlement a engagé le gouvernement albanais à :

- donner la priorité aux mesures d'atténuation des conséquences sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 en mettant particulièrement l'accent sur les groupes marginalisés et vulnérables;

- renforcer la couverture sociale et à améliorer l'accès aux services sociaux et de santé afin de réduire les risques de pauvreté et d'exclusion sociale;

- s'attaquer aux différences de salaires entre hommes et femmes ainsi qu'à la discrimination sur le lieu de travail et accentuer son action de suppression du travail des enfants dans l'économie informelle;

- diversifier sa production d'énergie, garantir des investissements viables sur le plan économique et de l'environnement dans la production d' hydroélectricité et augmenter les investissements rentables dans la filière éolienne et solaire;

- élaborer une stratégie énergétique nationale garantissant le plein respect et la mise en œuvre de l'accord de Paris et des objectifs de décarbonation, conformément au pacte vert pour l'Europe.

Coopération régionale

La résolution a salué les efforts continus de l'Albanie pour favoriser les relations de bon voisinage et l'intégration régionale. Il a souligné l'importance d' adopter de nouvelles mesures pour encourager la réconciliation avec les voisins et la coopération régionale, qui doivent se fonder sur le respect des valeurs fondamentales de l'Union.

Les députés ont demandé la création de nouvelles possibilités de dialogue politique et stratégique de haut niveau avec les pays des Balkans occidentaux grâce à des sommets UE-Balkans occidentaux réguliers et à des relations ministérielles intensifiées.